

LA GROSSE « COMMISSION » !

La « Presse locale » a annoncé en gros titre « La commission de sécurité, donne son aval » à l'ouverture du « nouveau » (qui a déjà 5 ans) **Pôle administratif de Chartres** !

Ne manquait plus qu'à l'annonce du siècle, que la fanfare, les majorettes, voir même peut-être un feu d'artifice.



MédiaChartres, à fait le déplacement pour vérifier la situation, et une de nos équipe a dressée l'état des lieux (voir notre reportage photos) CQFD.

« Il semble totalement inimaginable, ubuesque et irresponsable de donner un feu vert, après de t'elles constatations » (NDLR)

Les « **graves risques** » que nous avons relevés, nous font nous interroger, sur le « sérieux » de la visite de conformité, et engage de nombreuses responsabilités.

Inauguration et ouverture à tous, (dans ces conditions) **Lundi 22/11/2021** (...)

MédiaChartres, espère qu'une sécurisation intervienne

rapidement (**question de sécurité Pub**)



Yves Dubois

PRIME OR NOT PRIME ?

MédiaChartres s'efforce toujours de vous tenir informer de l'actualité (même en cache) !



Voici une info, qui nous laissent perplexes (...)

Les Français vont-ils **OUI** ou **NON** toucher la prime de 100 euros, promise par le Président E. Macron ?

Pour mieux comprendre, explication de texte:

L'indemnité inflation de 100 euros menacée de suppression au Sénat



L'aide de 100 euros, versée à 38 millions de personnes gagnant moins de 2000 euros net, promise par le gouvernement, pourrait être

retirée du projet de loi de finances rectificative au cours de l'examen au Sénat. Le rapporteur général de la commission des finances et le groupe Les Républicains ont déposé un amendement de suppression.

C'est une mesure symbolique qui risque de tanguer au Sénat. Après la revalorisation du chèque énergie versé à six millions de foyers, le gouvernement avait annoncé le versement entre décembre et février d'une « indemnité inflation », face à la hausse du prix des carburants. Le 21 octobre, Jean Castex a promis que cette aide forfaitaire de cent euros sera [versée automatiquement aux Français touchant moins de 2000 euros par mois](#). 38 millions de personnes seraient concernées, pour un coût total de 3,6 à 3,8 milliards d'euros, selon les estimations.

La mesure, adoptée à l'Assemblée nationale la semaine dernière dans le projet de loi de finance rectificative pour 2021 (PLFR), est à présent soumise aux sénateurs, qui en débattront dans la soirée du 17 novembre.

La droite, majoritaire au Sénat, va frapper fort. Bruno Retailleau, le président du groupe Les Républicains, [veut supprimer la disposition du texte](#). Le rapporteur général de la commission des finances, Jean-François Husson (LR), [défend un amendement similaire](#). Pour le sénateur, qui aiguillonne les débats budgétaires en séance, la mesure est mal ciblée et pourrait, in fine, se révéler inefficace, malgré son « coût élevé ». Les Républicains regrettent que la composition des foyers bénéficiaires ne soit pas prise en compte, ni même leur exposition à la consommation d'essence. Ils épinglent aussi

l'effet de seuil de la mesure. L'aide est forfaitaire, sans progressivité. « Une infirmière à domicile, qui a besoin de son véhicule plusieurs fois par jour, touchant 2 005 euros net, sera exclue de son bénéfice », déplore ainsi Bruno Retailleau, dans l'exposé des motifs de son amendement.

« Un précédent dangereux »

Le rapporteur général s'interroge, quant à lui, sur les modalités de versement, là où le gouvernement défend une mise en œuvre « simple » et « efficace ». Elle sera versée par les employeurs à leurs salariés dans le privé, par l'État s'agissant des fonctionnaires, par les Urssaf dans le cas des indépendants, par les caisses de retraite pour les retraités, ou encore les Crous pour les étudiants.

« Les dispositifs qui seraient mis en œuvre pour prévenir les risques de doublons ou de fraudes dans le versement de l'indemnité ne sont pas connus à ce jour », s'inquiète Jean-François Husson. Lequel s'inquiétait également de la suite, en cas de poursuite de la hausse des prix, [lors de l'audition des ministres](#). À la veille de l'examen du projet de loi, il redoute toujours un « précédent dangereux ». « Elle tient plus du bricolage budgétaire que d'une politique énergétique courageuse », ajoute le chef de file de la droite sénatoriale, Bruno Retailleau.

Mesure emblématique en faveur du pouvoir d'achat, l'article pourrait toutefois être rétabli par voie d'amendement par la majorité présidentielle ou le gouvernement, à l'Assemblée nationale, (a suivre) !

Publié le : 16/11/2021 source: Public Sénat
Sandra Michelle

L'OUVERTURE DU « CHÂTEAU » !

Certains Médias (très proches du « gotha local »), l'annonce à grand renfort de publicité, d'articles et commentaires.

Aucun 'superlatif pompeux' ne nous est épargné !

Ainsi, après « seulement » quelques années de retard et un coût final (x 2),



la date du 22 Novembre sera (serait) la date officiel de l'inauguration (sauf incident ?)

Mais sera t'elle également, celle de l'ouverture au Public.

Rien de moins sur, car sur le sujet, le mutisme est de rigueur.

MédiaChartres, pense avoir déjà identifié le traiteur (habituel) qui agrémentera cette soirée « ronds de jambe », avec petits fours et champagne à gogo (?)



MédiaChartres ne sera (**bien sur pas convié**) mais s'interroge sur la nécessité (en plein retour du covid) et sur le montant financier pour les contribuables, d'une t'elle soirée.

Mais après tout, comme vous aller payer l'addition, vous pouvez vous y inviter et en profiter, cela semble logique, non ?

Vous avez juste à présenter votre **carte d'électeur et votre **avis de taxe foncière (valant une place V.I.P)**, à l'entré ... (voir ci-dessous) !**

(avec pass sanitaire et distanciations).

Martine Leroy



Idem



LES BONNES NOUVELLES DE FIN D'ANNÉE

MédiaChartres vous rappelle, ce que le Père Noël va (peut-être) déposer dans votre tirelire, à la fin de l'année.

Récapitulatif:

La traditionnelle prime de Noël

C'est un classique de la fin de l'année : la prime de Noël. Elle est versée par la CAF et Pôle emploi à « certains bénéficiaires de minima sociaux ». Ainsi, elle vous sera attribuée de manière automatique seulement si vous avez touché en novembre l'une de ces prestations :

- Revenu de solidarité active (RSA)



- Prime forfaitaire pour reprise d'activité
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- L'allocation de solidarité spécifique formation (ASS-F)
- Allocation équivalent retraite (AER)
- La rémunération publique de stage (RPS)
- La rémunération de la formation Pôle emploi (RFPE)
- L'aide à la création et la reprise d'entreprise (ACRE-

ASS)

Le montant de la prime de Noël est inchangé d'une année pour l'autre. **Si vous percevez le RSA**, alors cela dépend de votre situation familiale : la CAF vous versera entre 152,45 euros pour une personne seule et 442,10 euros pour un couple avec quatre enfants (auxquels s'ajoutent 60,98 euros par personne supplémentaire). Si vous êtes dans l'une des autres situations listées ci-dessus, alors vous recevrez 152,45 euros de la part de Pôle Emploi, quel que soit le nombre de personnes constituant votre foyer.

Quand à la **date de versement**, elle n'a pas encore été dévoilée pour le moment (?)



Elle intervient généralement quelques jours avant Noël.

Dans tous les cas, il n'y a aucune démarche à effectuer. L'an dernier, 2,5 millions

de ménages en ont bénéficié.

La « prime Macron » (si vous ne l'avez pas déjà touchée ?)

N'oublions pas la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite aussi « **prime Macron** ». Si certains l'ont déjà reçue, d'autres peuvent encore la toucher, et pourquoi pas en décembre. **Les employeurs qui souhaitent la verser à leurs salariés peuvent le faire jusqu'au 31 mars 2022.**

Pour bénéficier de la prime Macron, il faut gagner moins de trois fois le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) par mois. Et comme le Smic a légèrement augmenté en octobre, tous les salariés gagnant jusqu'à 4 768,41 euros brut maximum peuvent « potentiellement » y prétendre.

Cette prime, exonérée d'impôt, de cotisations et contributions sociales, est de 1 000 euros. Elle peut être portée à 2 000 euros en cas d'accord d'intéressement ou « si l'entreprise ou la branche s'engagent formellement à des actions de valorisation des travailleurs de la deuxième ligne », précisait en Septembre dernier à **MédiaChartres, le ministère de l'Économie.**

Et bonne nouvelle ... si vous êtes éligibles à toutes ces aides (?), **sachez qu'elles sont cumulables !**

Claude Harffi

MÉDIAS, BIENTÔT DU CHANGEMENT ?

Dans un précédent article, **MédiaChartres** faisait **DÉJÀ** allusion à la concentration (malsaine) des Médias détenus et formatés par les « grandes fortunes ».



<https://mediachartres.fr/wp-admin/post.php?post=1363&action=edit&classic-editor>

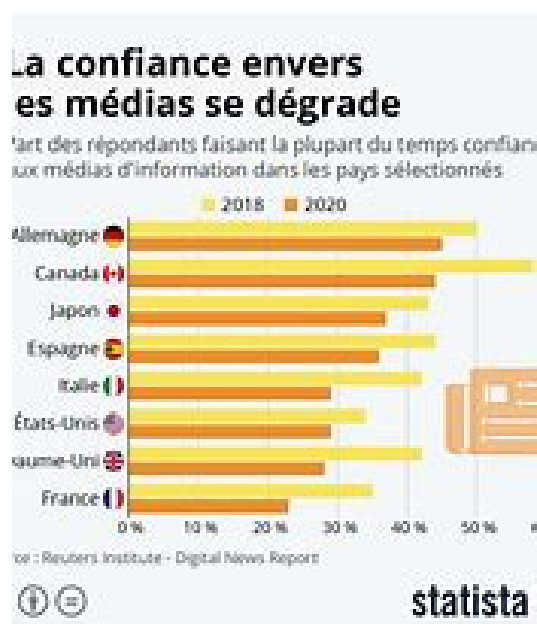
Il semble que nous ayons bien anticipé, car le Gouvernement s'interroge également sur le sujet.

<https://www.latribune.fr/technos-medias/medias/concentration-des-medias-le-gouvernement-songe-a-reviser-les-regles-du-jeu-895761.html>

Et aussi :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppr21-117.html>

Espérons le, pour une véritable information: sereine, totalement libre, indépendante et sans manipulation (...)



Seule façon de faire renouer un sentiment de confiance de la part des Français (es), avec les Médias.

Moujib Kada



NOVEMBRE INFO.

Pour vous aider à rester informé de certains changements de notre quotidien, [MédiaChartres](#) publie la liste:

Ce qui change en novembre 2021

Publié le 02 novembre 2021 – source- Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



Revalorisation des retraites complémentaires, taxe d'habitation 2021 et contribution à l'audiovisuel public, successions internationales, Mois sans tabac, prolongement du dispositif de soutien psychologique d'urgence PsyEnfantAdo, début de la trêve hivernale, nouvelle formule pour les DPE des

logements construits avant 1975, signalement des contrôles routiers sur les applications GPS interdit, obligations d'équipement des véhicules en période hivernale dans les zones montagneuses... Ce qu'il faut savoir sur l'actualité administrative de novembre 2021.

Travail

Revalorisation de 1 % des retraites complémentaires Agirc et Arrco et des retraites agricoles.



[Retraites complémentaires du privé : une revalorisation de 1 % à compter du 1er novembre](#)

[Retraites agricoles : une revalorisation à partir du 1er novembre 2021](#)

Argent

Serez-vous exonéré de la taxe d'habitation et de la contribution à l'audiovisuel public ? Demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire avant le 30 novembre 2021, prélèvement compensatoire pour les successions internationales ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2021.

[Taxe d'habitation 2021 : en serez-vous exonéré ?](#)

[Contribution à l'audiovisuel public : quelles sont les personnes exonérées ?](#)

[Pouvez-vous demander une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire ?](#)

[Successions internationales : un prélèvement compensatoire pour les enfants déshérités](#)

Santé

Mois sans tabac, prolongement de PsyEnfantAdo, prolongement des arrêts maladie « Covid » sans jour de carence et de la prise en charge des transports pour la vaccination des personnes à mobilité réduite.

[Novembre, c'est le Mois Sans Tabac !](#)

[PsyEnfantAdo : un soutien psychologique gratuit pour les 3-17 ans](#)

[Des arrêts maladie « Covid » sans jour de carence prolongés jusqu'au 31 décembre 2021](#)

[Prise en charge des frais de transport jusqu'au 31 décembre pour les personnes à mobilité réduite](#)

Logement

Début de la trêve hivernale, nouvelle formule pour les DPE des logements construits avant 1975, délai prolongé pour terminer vos travaux d'isolation ou de remplacement de chaudière.

[La trêve hivernale débute le 1er novembre 2021](#)

[DPE des logements construits avant 1975 : une nouvelle formule](#)

[à partir du 1er novembre 2021](#)

[Certificats d'économies d'énergie : délai prolongé pour terminer vos travaux](#)

A savoir : Gel des tarifs réglementés du gaz jusqu'à la fin de l'année 2022. Le tarif réglementé du gaz ne dépassera pas le tarif d'octobre 2021.

Consultez: [Un bouclier tarifaire pour faire face à la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité](#) .

Transports

Signalement des contrôles routiers sur les applications GPS interdit, obligations d'équipement des véhicules en période hivernale dans les zones montagneuses

[Applications GPS : le signalement de certains contrôles routiers peut être interdit](#)

[Zones montagneuses : nouvelles obligations d'équipement des véhicules en période hivernale](#)

Patrick Maresko

EN BONNE PLACE.

Rappel :

MédiaChartres,

hier

c'était;



« La journée mondiale de la gentillesse »

(la journée de la gentillesse est célébrée le 3 Novembre en France).

Considérons, qu'à Chartres, le 4 Novembre est désormais, la journée annuelle de l'incompréhensible et du miroir XXL de la « bêtise » (pour rester poli).

Car, chacun sait que le meilleur moment, pour barrer la route qui mène au cimetière, est évidemment celui de la ... Toussaint ?

(et toujours, sans affichage **VISIBLE** de l'arrêté Municipal).



Beaucoup de personnes, attendent raisonnablement les jours suivants, pour aller fleurir les tombes des défunts et ainsi,

éviter la foule.

Alors, allons nous assister prochainement, à la construction d'un super parking payant,

OU CELA ?



rue St Barthélemy (et surement géré par... **Q-Park**) !

Un fait (d'Automne), qui propulse les « **géniaux protagonistes** » , indéniablement, vers les plus hautes marches du podium pour **2021**, dans l'attribution, du « **Prix calamité** » **MédiaChartres**.



Clara Hirsch

SOYEZ « CHARITABLES ».

MédiaChartres, tient à prendre « la défense » des sportifs des Clubs locaux.



Souvent décriés par des personnes « aigries ou jalouses » parfois, les deux ?

Parlons de la difficile vie au quotidien de ces « malheureux athlètes », **décryptage**.

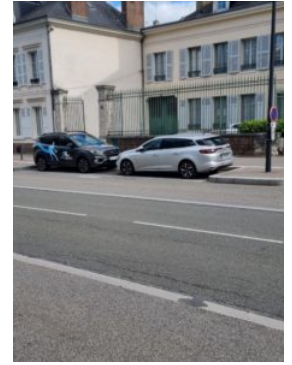
D'abord, il y a des « **recruteurs** » qui vous 'arrache' (à **prix d'or**) à vos racines, vos Amis (es), vos habitudes etc , des situations douloureuses (**si, si ... croyez nous**) !

Ensuite, vous êtes contraint et forcé, **d'habiter seul, dans un très beau et grand logement « gratis »**, que vous n'avez même pas choisi.



Vous êtes obligé, **de parader tous les jours 7/7 en Ville et dans l'Agglo** dans un pauvre véhicule (**gratuit tous frais payés**) décoré comme un sapin de Noël, que vous devez stationner obligatoirement (**même à contre-sens**) surtout dans des endroits visibles du Public.

Seul avantage, vous n'avez **jamais de PV**.



D'aller faire le plein de p'tits fours et boissons, chez le sponsor (en passant par le S.A.V) ? ? ?



Obligé aussi, d'aller « racoler » pour faire de la promo à domicile, chez les supporters (trisses) -surtout- et cela prends BEAUCOUP de temps, souvent même ... la nuit entière (...), et même pas payé en heures supplémentaires.

Et tout cela, pour à peine plus que le « R.S.A » (vous imaginez) ?

MédiaChartres pourrait en rajouter, car il y à matière, mais nous voulions simplement rétablir l'image, de nos « bien trop chers » sportifs« .

<https://www.bing.com/images/search?q=logos+c+chartres+sport&qpv=vt=logos+C%27Chartres+sport&form=IGRE&first=1&tsc=ImageBasicHover>

Non mais franchement, un soupçon de compassion, SVP (merci

pour eux).



Sandra Michelle



Et pourquoi pas, non plus

JUSTE UNE MISE AU POINT ...

MédiaChartres, fait comme la chanteuse « **Jackie Quartz** » dans sa chanson, **tube des 80's**.

Et le jour de la **TOUSSAINT**, cela semble approprié. Le magazine « **Votre Ville** » N° 213 (pages 16/17/18/19) évoque le sujet: **cimetière de Chartres**, relégué (comme d'habitude) par le quotidien local:

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/ces-trois-tombes-du-cimetiere-saint-cheron-a-chartres-qui-se-demarquent_14036091/

Ils s'accordent de concert, à faire valoir « que » les aspects positifs ?

Mais, **MédiaChartres** (dans un précédent article) vous avait déjà dévoilé, **l'envers du décor (...)**



<https://mediachartres.fr/2021/07/15/repose-en-paix/>

Alors, juger par vous même en allant visiter ce site, au passé chargé d'histoires.

Yves Dubois